



Bamako

Gouvernorat du District de

.....
Mairie de la

Commune VI

La délivrance des services publics de base en Commune VI

Domaine de l'assainissement

***Les expériences recueillies auprès des
acteurs communaux de l'assainissement en
Commune VI***

Une initiative de l'Alliance pour refonder la
Gouvernance en Afrique

Rédacteurs:

Madame Traoré Néné Konaté

Ellen Gunsilius

Bamadou Sidibé

Septembre 2008

Table des Matières

TABLE DES MATIÈRES.....	2
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE VI.....	1
1.2 PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE POUR REFONDER LA GOUVERNANCE.....	1
1.3 PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE SUR LA DÉLIVRANCE DES SERVICES PUBLICS.....	3
1.4 LE DÉROULEMENT DE L'INITIATIVE.....	4
1.4.1 <i>Choix de la zone d'intervention et du service public de base</i>	4
1.4.2 <i>Lancement de l'initiative</i>	5
1.4.3 <i>Méthode de travail</i>	6
1.4.4 <i>Difficultés rencontrées</i>	6
1.5 RÉSULTATS OBTENUS.....	7
2. PROBLÉMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT EN COMMUNE VI.....	8
3. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT.....	10
3.1 CONSTATS / DIAGNOSTICS CONCERNANT LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	10
3.2 ENJEUX CONCERNANT LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	15
3.3 PROPOSITIONS CONCERNANT LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	15
4. L'IMPLICATION CITOYENNE ET LES PARTENARIATS MULTI-ACTEURS	17
4.1 CONSTATS ET DIAGNOSTICS CONCERNANT LES PARTENARIATS MULTI-ACTEURS.....	17
4.2 ENJEUX CONCERNANT LES PARTENARIATS MULTI-ACTEURS.....	22
4.3 PROPOSITIONS CONCERNANT LES PARTENARIATS MULTI-ACTEURS.....	24
PROPOSITIONS DE GOUVERNANCE.....	24
5. LES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	26
5.1 CONSTATS CONCERNANT LES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	26
5.2 ENJEUX CONCERNANT LES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	31
5.3 PROPOSITIONS CONCERNANT LES RESSOURCES FINANCIÈRES	31
PROPOSITIONS DE GOUVERNANCE.....	31
6. CONCLUSION	34

SIGLES ET ABREVIATIONS

BH	: Brigade d'hygiène
BUPE l'environnement	: Brigade urbaine de la protection de
CAPEA l'assainissement	: Coordination des acteurs privés de l'eau et de
CISAPE	:
COGEVAD	: Comité de gestion et de valorisation des déchets
CPMU	: Coalition de lutte contre la pauvreté en milieu urbain
DED	: Coopération allemande au développement
DSUVA l'assainissement	: Direction des services urbains de voirie et de
ECOSAN	: Assainissement écologique
GIE	: Groupement d'intérêt économique
PDSEC	: Plan de développement économique, social et culturel
SACPN pollution et	: Service de l'assainissement et du contrôle de la
	des nuisances

1. Introduction

1.1 Présentation de la Commune VI

La commune VI est située sur la rive droite du fleuve Niger ; elle couvre la partie Sud-Est du District de Bamako. Elle est limitée à l'Est par la limite Est du District, au Nord par le fleuve ; à l'Ouest par la commune V et au Sud par la limite Sud du District. La commune VI, avec une population estimée d'environ 500.000 habitants en 2008, est la commune la plus peuplée du District de Bamako. Elle comprend 10 quartiers dont 3 à caractère urbain (Faladiè, Banankabougou, Sogoniko) et 7 semi-rural (Dianéguéla, Missabougou, Niamakoro, Sokorodji, Sénou et Magnambougou).

Comme toutes les autres communes du District de Bamako, la commune VI a été créée par l'ordonnance numéro 78-32/CMLN du 18 août 1978. Elle est une collectivité décentralisée disposant de la personnalité morale et dotée de l'autonomie financière conformément aux dispositions de la loi N 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de libre administration des collectivités territoriales.

Elle est dirigée par un conseil communal de 45 membres élus et dirigé par un maire. Le conseil est l'instance délibérative des projets de développement de la commune. Il est constitué de commissions de travail qui sont au nombre de sept (7) :

- Commission finance - économie ;
- Commission domaniale et foncière ;
- Commission développement - Assainissement - Voirie et Sécurité ;
- Commission Etat civil - Recensement - Archives - Elections ;
- Commission Manifestation - Organisation Associatives
- Commission Santé - Action Social - Promotion de la famille et de l'Enfant ;
- Commission Jeunesse - Sport - Art - Culture - Education et Jumelage.

Ces commissions travaillent sous la houlette du Maire dans l'intersession. Le bureau communal composé du Maire et ses 5 adjoints, est l'organe exécutif de la Commune.

1.2 Présentation de l'Alliance pour refonder la gouvernance

L'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique relie des acteurs africains et non africains engagés dans l'action et la réflexion, soucieux de promouvoir un dialogue sur la gestion des affaires publiques en Afrique. Elle constitue depuis 2003 le prolongement du Réseau « Dialogues sur la gouvernance en Afrique : Décentralisation et intégration régionale », réseau qui est né en 1999 d'une initiative de quelques personnalités africaines, ayant pour la plupart exercée de hautes fonctions dans leur pays et ayant constaté, de l'intérieur, comment les processus de

transformation du monde et des sociétés africaines échappaient aux Africains eux-mêmes du fait de l'inadéquation de modes de gouvernance, importés ou imposés de l'extérieur, inaptes à répondre aux besoins des africains et renforçant l'incapacité de l'Afrique à répondre aux défis de la mondialisation.

La mission de l'Alliance est de contribuer à l'édification d'un projet de gouvernance propre à l'Afrique, conçu par les africains et profondément ancré dans les réalités de l'Afrique. Elle se fixe ainsi comme objectifs de :

- Construire un espace public interafricain de dialogue et de réflexion sur la gouvernance ;
- Elaborer et mettre en débat des propositions de changement de la gestion des affaires publiques en Afrique ;
- Mobiliser les acteurs étatiques et non-étatiques dans des initiatives pour une refondation effective de la gouvernance en Afrique ;
- Participer aux débats sur les questions de gouvernance en Afrique et dans le monde

L'Alliance fonde ses activités sur :

- Une conception de la gouvernance qui réfute les recettes uniformisées du concept de bonne gouvernance. A la bonne gouvernance, l'Alliance préfère la **GOVERNANCE LEGITIME** au sens où la gestion des affaires publiques et l'exercice des pouvoirs doivent être au service du **BIEN COMMUN** avec l'adhésion et sous le contrôle de ceux sur qui s'exercent ces pouvoirs.
- Des principes qui visent à éviter l'isolement des acteurs, le cloisonnement des échelles de gouvernance, la distanciation entre les expériences concrètes des acteurs et les réflexions sur la gouvernance en Afrique. Une gouvernance légitime se fonde sur la triple nécessité de relier les initiatives, les expériences et les propositions faites à toutes les échelles (du local au mondial), de relier l'action et la réflexion pour renouveler l'action et de partir des besoins et aspirations réels des populations pour les satisfaire.
- Des « modes de faire » qui concourent à la légitimité de la gouvernance dans la mesure où ils privilégient le consensus, l'inclusivité et l'enracinement dans l'histoire et la mémoire collective des acteurs et de leurs sociétés.

Depuis sa création, l'Alliance est présente dans huit pays d'Afrique de l'Ouest et au Cameroun. Il est planifié de consolider cinq pôles régionaux représentant chacun une région de l'Afrique. Dans chaque pays, une organisation nationale assure la médiation et le développement de l'Alliance autour des alliés.

L'Alliance cherche à traduire sur le terrain les propositions de refondation de la gouvernance. Elle a ainsi créé quatre groupes travaillant chacun sur un thème spécifique : Gouvernance, Décentralisation et Développement local ; Gouvernance, Culture et Pluralisme Juridique ; Gouvernance et régulation des conflits ; Gouvernance et Politiques Economiques.

1.3 Présentation de l'initiative sur la délivrance des services publics

L'initiative sur la délivrance des services publics de base est un thème de réflexion du groupe de travail « Gouvernance, Décentralisation et Développement local ». L'efficacité de l'action publique locale a toujours été un thème primordial de travail pour l'Alliance. Dans le processus d'élaboration d'une *Charte Africaine pour une Gouvernance Légitime* lancé en juillet 2002, elle ouvrait un chantier de réflexions et de propositions pour une délivrance de services publics de base beaucoup plus adaptée, et qui améliore sensiblement les conditions de vie de chaque citoyen. Ce minutieux travail avait conclu que, dans l'optique d'une gouvernance légitime, l'élan de réconciliation entre les institutions et la société devait se traduire par une plus grande offre de services publics sur la base de la proximité.

Plus généralement, les services publics devaient :

- se réaliser à travers une importante participation des destinataires de l'action publique ;
- correspondre aux aspirations et aux possibilités réelles de l'Afrique, dans leur organisation, leur fonctionnement, et à travers leurs prestations ;
- s'adapter aux réalités économiques, sociales, culturelles et techniques des populations ;
- évoluer au rythme des sociétés auxquelles ils sont destinés ;
- donner lieu à coopération entre les personnes publiques à toutes les échelles ;
- ouvrir un partenariat entre le secteur privé et le secteur public.

Lors du sommet Africités 3, des ateliers sectoriels ont permis de confronter les réussites et les échecs dans la délivrance de ces services en partant de dix domaines : eau, assainissement, énergie, organisation de marchés, éducation, sécurité, culture, gestion des déchets, voirie, santé.

Pour harmoniser les procédures de collecte d'expériences au niveau des différents pays du pôle de l'Afrique de l'Ouest, une note de procédures a défini les différentes étapes du processus, la méthodologie, le calendrier et les résultats attendus.

L'initiative devrait se dérouler dans une commune urbaine présentant une certaine importance démographique et un grand dynamisme dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance urbaine.

Pour recueillir des expériences par rapport à la délivrance des services publics, l'Alliance a cherché de couvrir une ville ou une commune d'une certaine importance démographique et d'un certain dynamisme dans le domaine de la décentralisation et de la gouvernance. Ainsi, un partenariat avec la Commune VI du District de Bamako a été conclu pour recueillir des témoignages sur les expériences en lien avec la délivrance des services publics de base dans la commune.

1.4 Le déroulement de l'initiative

1.4.1 Choix de la zone d'intervention et du service public de base

Au Mali, le choix a porté sur la Commune VI du District de Bamako de commun accord avec les autorités communales.

La commune VI, dans un processus participatif, a choisi un domaine parmi les services publics qui est d'une importance particulière pour les acteurs locaux. Le domaine de l'assainissement posant les plus grands problèmes à la commune VI dans la délivrance des services publics, les autorités communales ont autorisé l'Alliance de mener une réflexion approfondie sur la gestion des déchets solides et liquides. Cette réflexion devrait se faire à partir de la collecte et de l'analyse des expériences communiquées par les acteurs locaux intervenant dans l'assainissement dans la commune.

La délivrance des services publics de base dans le domaine de l'assainissement a été étudiée à partir des 6 principes de Yaoundé, divisés en 23 critères qui les fondent.

Premier principe : **Enracinement** : les services de base fournis doivent être profondément enracinés dans la population, c'est-à-dire correspondre à la fois à ses habitudes culturelles et à son niveau technique et financier.

Deuxième principe : **Coopération et partenariat** : la délivrance et la gestion des services de base ne peut résulter que d'une coopération, d'une coproduction qui implique à la fois l'Etat et les collectivités locales, la population et le secteur privé.

Troisième principe : **Inclusivité** : les pouvoirs publics ne peuvent tirer leur légitimité que de leur capacité à assurer les services à l'ensemble de la population et à ne pas réserver, au nom de la modernité, des services plus sophistiqués à une partie limitée de la société ou de l'espace urbain.

Quatrième principe : **ingénierie institutionnelle**: pour parvenir à mettre en oeuvre les principes précédents, il faut concevoir des organisations effectivement capables de le faire, tant par leur structure elle-même que par la culture, les habitudes, la formation et l'expérience de leurs membres. Il doit y avoir adéquation entre le mode de fonctionnement des institutions et les principes qu'on leur demande de mettre en oeuvre.

Cinquième principe : **agrégation** : les institutions doivent pouvoir gérer à la fois la diversité des situations et l'unité des problèmes, agréger les problèmes locaux en une vision globale, inscrire l'action quotidienne dans une perspective globale et à long terme.

Sixième principe : **Développement du capital humain** : tout cela suppose des ressources humaines adaptées, à la fois capables de dialogue, de coopération et de vision et seul l'échange d'expériences le permet.

1.4.2 Lancement de l'initiative

Dans le souci d'une large communication sur cette initiative, deux ateliers de lancement se sont déroulés d'abord au niveau national et ensuite au niveau communal. Au niveau national, la cérémonie s'est tenue le 02 août 2007 et elle a regroupé environ soixante (60) personnes. Parrainée par le chef de Cabinet du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, elle a été co-présidée par le Maire de la Commune VI du District de Bamako et le Coordinateur régional de l'Alliance. Parmi les participants étaient l'Etat et ses services déconcentrés concernés, les collectivités locales, les ONGs, les partenaires techniques et financiers, le Réseau des communicateurs traditionnels, la presse audio-visuelle, des personnes ressources, les alliés du Mali et deux membres du centre des ressources de Dakar.

Suite à la cérémonie de lancement, treize personnes dont quatre femmes ont suivi une formation sur les outils de travail et de communication au sein de l'Alliance. Par la suite, plusieurs séances de travail ont permis d'explicitier la note de procédures sur la collecte de paroles, l'élaboration des fiches d'expériences, l'organisation du travail au sein de la commune, l'identification des acteurs potentiels porteurs d'expériences et la désignation de trois collecteurs de paroles. Les porteurs potentiels d'expériences identifiés sont :

- les représentants des services techniques suivants : SACPN, BUPE, DSUVA, Service d'hygiène
- les élus de la commune
- les opérateurs privés dans l'assainissement (GIE d'assainissement)
- les représentants des populations organisées autour de l'assainissement
- certains partenaires financiers et techniques (DED, SNV) qui contribuent à l'amélioration des services d'assainissement
- les ONG et Bureaux d'étude qui interviennent au sein de la commune.

L'ensemble de ces acteurs s'est réuni le 04 septembre 2007 au Centre Olympafrica pour un atelier de lancement de l'initiative au niveau communal, parrainé par le coordinateur régional de l'Alliance. Cet atelier servait à mieux expliciter l'initiative sur la délivrance de services publics de base et à fournir aux participants, d'amples informations sur les principes, la technique de collecte de paroles et l'élaboration des fiches d'expériences.

1.4.3 Méthode de travail

Le groupe de pilotage a mis en place un dispositif de collecte de paroles à transcrire dans des fiches d'expériences. La collecte d'expériences et de paroles a porté sur uniquement la gestion des déchets solides et liquides. Un objectif de production de 50 fiches fut planifié.

Une équipe de deux collecteurs mise en place a interviewé les différents acteurs. La médiatrice nationale (Madame Traoré Néné Konaté) a supervisé le travail de collectes d'expériences et a vérifié la qualité des fiches avant leur transmission au gestionnaire de la base de fiches (Sidiki Abdoul Daff) avec copie au Point Focal sur la décentralisation (Falilou Mbacké Cissé) du centre de ressources de l'Alliance.

Ensuite, ces fiches ont été dépouillées au cours d'un atelier d'analyse transversale tenue à Koulikoro du 29 avril au 03 mai 2008. Il s'agissait de faire la synthèse des constats/problèmes, des enjeux/défis, des propositions/ recommandations contenues dans les différentes fiches d'expériences permettant d'élaborer un document de référence portant sur l'état actuel de les aspects de gouvernance dans la délivrance des services d'assainissement en commune VI.

L'outil DESMODO, également appelé cartographie conceptuelle, qui sert à améliorer la représentation graphique des relations entre les aspects d'un sujet, a permis de faire la synthèse des fiches d'expériences. C'est un outil efficace qui permet de circuler dans une grande masse d'informations afin d'en tirer la substance selon un plan de traitement pré-établi.

Ont participé à cette analyse deux membres du centre de ressources de l'Alliance, un représentant de la mairie (assistante technique du DED au COGEVAD), le chef du service assainissement de la commune, la médiatrice de l'Alliance Mali, les collecteurs de paroles. Deux agents de l'ONG UPLK à la découverte de l'Alliance ont assisté aux travaux.

1.4.4 Difficultés rencontrées

Au cours du processus de collecte des paroles et des expériences, l'équipe a été confrontée à certaines difficultés pour l'avancement des travaux. Il s'agit entre autres de :

- la compréhension des principes, de la méthode de travail, l'utilisation des outils de travail de l'Alliance
- le niveau d'intéressement des collecteurs
- l'indisponibilité de certains porteurs d'expériences (temps d'écoute)
- par rapport aux porteurs d'expériences « analphabètes », il y a des risques d'interprétations subjectives de la part des collecteurs
- l'accès à l'outil informatique pour les collecteurs
- la communication entre le centre de ressources et le niveau national pour l'appréciation des fiches produites.

1.5 Résultats obtenus

Pendant ce processus, 48 fiches d'expériences ont été produites qui portaient sur une grande variété de sujets, entre autres :

- La planification communale et le suivi-évaluation dans le domaine de l'assainissement
- La répartition des tâches entre les différents acteurs institutionnels dans le domaine de l'assainissement
- Les tâches des services techniques au niveau de la Mairie
- Les activités des comités de salubrité dans la commune (journées de salubrité etc.)
- Les activités des GIE d'assainissement et leur rôle dans la sensibilisation des populations
- La réalisation de nouvelles infrastructures d'assainissement comme les toilettes ECOSAN, le réseau mini-égout
- Des initiatives d'amélioration de la collaboration entre les acteurs publics et privés, comme par exemple le comité de gestion et valorisation des déchets, les nouveaux contrats de précollecte entre la Mairie et les GIE de précollecte,
- Des initiatives de valorisation des déchets solides et liquides (centre de transformation) etc.

Dans ces fiches d'expériences, les porteurs d'expérience ont présenté les problèmes d'assainissement et les initiatives prometteuses pour l'amélioration de l'état d'assainissement. Un accent particulier a été mis sur les aspects de la gouvernance locale qui influencent de façon positive la délivrance des services de l'assainissement.

Toutes les fiches d'expériences pourront être consultées sur le site web www.afrique-gouvernance.net à la fin du processus.

Les fiches ont été comparées avec les résultats du processus participatif de planification quinquennale des actions d'assainissement dans la Commune en 2006. La comparaison renforce la pertinence des constats et les propositions formulées dans les fiches d'expériences.

Les chapitres qui suivent tentent de restituer les paroles collectées auprès de porteurs d'expériences, d'une part sur la problématique de l'assainissement, d'autre part autour des domaines clé de gouvernance, à savoir : le cadre institutionnel/ le transfert des compétences, la mobilisation citoyenne/ les partenariats multi-acteurs, et les ressources financières. Ces trois domaines reflètent des préoccupations courantes dans les échanges des acteurs concernant l'assainissement municipal, c'est donc pour faciliter les discussions sur les mesures à prendre qu'ils ont été choisis comme domaines pour la présentation de l'étude. Le lien avec les 6 principes de gouvernance formulés à Yaoundé sera établi en Conclusion.

2. Problématique de l'assainissement en Commune VI

A l'instar des autres communes urbaines, le mauvais état d'assainissement est un obstacle majeur pour un cadre de vie agréable et un bon état de santé des populations. Les pratiques de gestion des déchets urbains constatées en commune VI contredisent les principes de protection de l'environnement. Ces pratiques ont un impact désastreux pour la santé des populations et compromettent les perspectives d'un développement urbain durable.

Les déchets liquides, solides et gazeux produits par les acteurs économiques, les acteurs socio sanitaires et les populations constituent les principales sources de pollutions et de maladies. La situation devient de plus en plus critique à cause d'une augmentation exponentielle du volume des déchets due à la concentration humaine et au changement des modes de consommation. A cause des difficultés à maîtriser la croissance urbaine et de la faiblesse des moyens financiers et matériels, les services techniques et les municipalités de Bamako ont de plus en plus de peine à offrir un service approprié.

Les conséquences de cette mauvaise gestion des déchets s'observent à travers la multiplication des dépôts anarchiques, la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines par les eaux usées et les boues de vidange déversées de manière anarchique, la pollution de l'atmosphère, l'augmentation du taux des maladies liées au manque d'hygiène et d'assainissement. Signalons que les récupérateurs d'objets sur les tas d'ordures sont les plus exposés à ces maladies.

De l'an 2000 à 2007, le nombre de GIE est passé de 9 à 27. Ces GIE assurent le ramassage des ordures dans environ 43 % des concessions de la commune. Ces GIE déposent les ordures ménagères collectées dans les dépôts de transit officiels qui sont en nombre insuffisant (8) dont certains en voie de disparition. Certaines familles déposent eux-mêmes leurs ordures sur les dépôts de transit. L'insuffisance du nombre de dépôts de transit fait que les dépôts anarchiques sont assez nombreux (38 environ). La plupart des poubelles utilisées par les ménages ne sont pas appropriées. Seulement 11,5 % des ménages utilisent des poubelles couvertes pour le conditionnement de leurs ordures et près de 27 % n'ont pas de poubelles.¹¹ Des pratiques inciviques telles que la mise en tas des ordures à l'intérieur ou l'extérieur des concessions, le rejet des ordures dans des lots non bâtis ou dans les marigots sont aussi signalées dans la commune.

La capacité de collecte et de mise en décharge des déchets ménagers de la DSUVA (Direction des Services Urbains de Voirie et de l'Assainissement)

¹ Source : Mairie Commune VI 2006: Ouvrages/équipements d'assainissement individuels et collectifs, en Commune VI du District de Bamako. Données quantitatives

est de 950 m³ d'ordures par semaine sur une production hebdomadaire de 4 280 m³.²

La collecte ne peut se faire de manière efficace que si une décharge finale pour évacuer de manière appropriée les déchets solides existe. Cependant, une telle décharge n'existe pas à Bamako. Ainsi, les efforts des acteurs locaux d'évacuer les déchets en dehors des zones urbaines ne sont en fait qu'un déplacement du problème des déchets.

La commune VI dispose néanmoins d'un atout considérable, parce qu'il existe dans la commune deux centres de compostage des ordures ménagères, qui visent à valoriser les ordures ménagères pour l'agriculture et peuvent contribuer à réduire la quantité de déchets à évacuer vers la décharge finale. Cependant, ces centres fonctionnent avec beaucoup de difficultés.

Concernant la gestion des eaux usées, le mode d'évacuation le plus répandu est la gestion individuelle par les ménages. Ce mode n'est cependant pas approprié dans tous les quartiers, notamment dans les quartiers avec un sol rocheux qui rend difficile la construction de puisards, et dans les quartiers à forte densité, où les puisards sont souvent insuffisants pour accueillir la totalité des eaux usées d'une concession. Un réseau mini-égout a été réalisé en Commune VI, ce qui représente un autre atout pour l'assainissement du quartier de Sogoniko. Dans le cadre de ce projet, 1450 mètres de rues ont été pavées, ce qui contribue également à l'évacuation des eaux de pluie et à un cadre de vie agréable.

Les boues de vidange sont évacuées par des opérateurs privés en Commune VI. Il existe une station de traitement des boues de vidange pour la commune VI. Cette station est cependant éloignée de la commune (17km) et n'est pas fonctionnelle.

² Source: DSUVA 2007 : Rapport des activités du 4e trimestre 2007 ;
République du Mali/ Banque Mondiale 2002 : Stratégie de gestion des déchets solides à Bamako.

3. Le Dispositif Institutionnel du secteur de l'Assainissement

3.1 Constats / Diagnostics concernant le dispositif institutionnel

Au niveau national au Mali, plusieurs **Ministères sont chargés des questions de l'assainissement** en raison de son caractère transversal.

Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement exerce entre autres les attributions suivantes :

- L'amélioration du cadre de vie des populations
- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à prévenir ou à réduire les risques écologiques
- la prévention, la réduction ou la suppression des pollutions et nuisances
- la préparation et le contrôle de la mise en œuvre de mesures d'assainissement du milieu
- l'information et la formation des citoyens dans le domaine de l'environnement

La Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances a pour mission de coordonner la Politique Nationale de l'Assainissement et de veiller au respect de la réglementation en vigueur.

Le Ministère de la Santé est responsable entre autres des actions ci-après :

- la promotion de la santé pour tous
- l'éducation sanitaire des populations
- la prévention et la lutte contre les grandes endémies et les maladies constituant des problèmes de santé publique

Au sein du Ministère de la Santé, la Direction Nationale de la Santé selon l'ordonnance n° 01 - 020/P- RM du 20 Mars 2001 a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de santé, d'hygiène publique et de salubrité.

Le Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités Locales assure :

- la coordination et le contrôle de l'action des représentants de l'état
- la mise en œuvre et le suivi de la politique de décentralisation
- la gestion des relations entre l'état et les collectivités locales

Le Ministère intervient par l'intermédiaire de la Direction Nationale des Collectivités Territoriales créée par ordonnance N0 99- 003/P-RM du 31 mars 1999 dont la mission fondamentale est l'élaboration des éléments de la politique nationale de décentralisation.

Les Ministères de l'énergie, des Mines et de l'Eau ainsi que le Ministère de l'Équipement et des Transports ont également des compétences liées à l'assainissement.

De l'analyse des différentes missions des départements, il apparaît que ce sont surtout les Ministères de l'environnement et de l'assainissement et celui de la Santé qui jouent des rôles clés dans la délivrance des services publique en matière d'hygiène et d'assainissement. Cependant dans la mise en œuvre de politique d'assainissement et des différentes stratégies un certain nombre de contraintes sont identifiées :

- le chevauchement de responsabilités, conduisant à un flou institutionnel et des conflits de compétences entre les représentants de l'état
- les cabinets Ministériels et les Directions Centrales ne disposent pas suffisamment de ressources humaines, matérielles et logistiques pour assurer leurs missions
- l'absence de cadre de concertation permanente pour traiter les questions transversales du secteur de l'assainissement

L'Assemblée nationale, le Haut conseil des collectivités territoriales et le Conseil économique, social et culturel ont un rôle consultatif en se prononçant sur les questions d'assainissement.

Malgré les compétences de ces institutions au niveau national, certains acteurs considèrent que l'Etat est incapable de répondre aux besoins d'assainissement.

Dans le contexte de la décentralisation, l'assainissement est une des compétences transférées aux Communes. La **Commune** assure le rôle de coordination et de régulation de l'intervention des multiples acteurs dans le cadre de l'assainissement.

Le Conseil Communal est l'organe qui délibère sur la politique communale en matière d'hygiène et d'assainissement. La Commission développement - Assainissement - Voirie et Sécurité prépare des décisions du Conseil communal et détermine les actions et investissement d'assainissement à prendre en compte dans le budget communal.

Le bureau Communal qui se compose de 5 conseillers municipaux est chargé de l'exécution des décisions prises par le conseil communal. Au sein du bureau communal, le 3eme Adjoint assure la mise en œuvre et le suivi des actions d'assainissement sur toute l'étendue de la Commune VI. Il rend compte au bureau communal et à la commission assainissement.

La Commune VI a réalisé une étude de base dans 10% des ménages par rapport à l'état d'assainissement, ainsi il existe des données de base fiables pour la planification des activités d'assainissement. Sur cette base, un plan quinquennal pour les actions d'assainissement a été élaboré de façon participative au sein de la commune VI. Par contre, il n'existe pas de planification annuelle par le conseil communal comme base d'un budget détaillé d'assainissement.

Un problème criant en Commune VI comme dans les autres communes de Bamako est la faible disponibilité de dépôts de transit d'ordures. Les dix quartiers de la Commune VI se partagent huit dépôts de transit, la

tendance est en baisse. Cette insuffisance des dépôts de transit s'explique par l'occupation des espaces comme terrains à usage d'habitation. Soit les autorités municipales omettent de réserver des espaces pour des dépôts de transit dans les plans de lotissement, soit les plans d'aménagement ne sont pas respectés par les autorités municipales.

Dans ce contexte, il a aussi été mentionné que l'alternance des équipes municipales n'assure pas une gestion rationnelle et continue des sites prévus pour les dépôts de transit.

Les Directions Nationales chargées des questions d'assainissement mentionnées ci-haut sont représentées à travers les **services techniques déconcentrés** comme le Service d'Assainissement du Contrôle de la Pollution et des Nuisances (SACPN) et la Brigade d'Hygiène (BH).

Le SACPN, service déconcentré de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'assainissement au niveau communal.

La Brigade d'hygiène, service déconcentré de la Direction Nationale de la Santé, est chargée de l'application des normes d'hygiène dans la commune. Avec ce service, il existe une structure technique chargée de la gestion des déchets biomédicaux. Ainsi, les structures socio sanitaires prennent en compte la problématique de la gestion des déchets biomédicaux dans le processus de planification des activités de santé. Le service d'hygiène collabore avec les autres services techniques au niveau de la Mairie. La police nationale appuie les services techniques pour veiller au respect des textes.

Par contre, les ressources humaines, matérielles et financières des services techniques au niveau de la Mairie sont insuffisantes pour assurer les contrôles. Les conseillers municipaux ne contribuent pas non plus à veiller au respect des règles d'assainissement en intervenant en faveur des chefs de famille interpellés par les services d'hygiène pour des mauvaises pratiques d'hygiène pour éviter le paiement d'amendes.

Ces services étatiques sont complétés au niveau de la Commune VI par des **services techniques de la Mairie du District** de Bamako.

La DSUVA est chargée d'enlever les ordures aux dépôts de transit et de les évacuer à la décharge finale. Elle a dans chaque commune un délégué pour l'organisation des opérations d'évacuation. Face à l'insuffisance de dépôts de transit aménagés, la voirie a mis à la disposition des ramasseurs d'ordures des bennes tasseuses à la place des dépôts de transit.

La Brigade urbaine de Protection de l'environnement est chargée de la mise en œuvre des textes relatifs à la protection de l'environnement: p.ex. le dépotage anarchique des ordures, l'occupation anarchique des espaces publics etc.

La commune VI est incapable d'assurer à elle seule la gestion des ordures ménagères. Ainsi, depuis les années 1990, elle a délégué certaines de ces compétences au **secteur privé** qui intervient dans la collecte, la récupération et la valorisation des ordures ménagères. Il existe environ 27 GIE en Commune VI qui assurent la pré collecte des ordures ménagères sur autorisation de la Mairie.

La répartition territoriale entre les GIE de ramassage d'ordures a été clarifiée et matérialisée sur des cartes, et la commune a adopté un cahier

de charges pour la réglementation des interventions des acteurs de la filière de pré-collecte des ordures ménagères. Pour faciliter le suivi des acteurs de précollecte, la Mairie a inscrit des indicateurs de performance dans ce cahier de charges.

Le suivi des GIE est assuré par le Service de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (SACPN) et le délégué de la DSUVA. Néanmoins, certains GIE ne respectent pas les dispositions du contrat et du cahier de charge. De la part des GIE, une insuffisance de l'appui des autorités communales dans le suivi et l'accompagnement des GIE est signalée.

Contrairement au ramassage des ordures ménagères, la commune VI du District de Bamako ne dispose pas d'un cadre réglementaire pour les activités de vidange.

3.2 Enjeux concernant le dispositif institutionnel

- Les élus communaux doivent concevoir et gérer un schéma technique, financier et organisationnel global et cohérent pour une gestion durable de la filière des déchets solides et liquides et la valorisation des déchets
- L'implication de la municipalité pour l'existence d'un cadre réglementaire doit favoriser une meilleure gestion des boues de vidange
- La promotion des programmes de développement basé sur la durabilité, la responsabilité et l'équité
- La nécessité d'instaurer une cohérence dans les actions des différents acteurs intervenants dans le domaine de l'assainissement et de stimuler des synergies entre les actions locales de développement
- L'application de textes réglementant l'hygiène publique
- La nécessité de mettre en place une structure de gestion du réseau mini égout
- La facilitation de l'accès des GIE aux crédits pour améliorer la qualité des services

3.3 Propositions concernant le dispositif institutionnel

Propositions de gouvernance

- Clarifier les rôles et les responsabilités de chaque acteur intervenants dans l'assainissement : l'Etat, la commune et la population
- Le conseil communal doit engager un processus de concertation entre les acteurs pour apporter des solutions adéquates et durables à la question des dépôts de transit
- Les autorités communales doivent s'impliquer dans les activités de l'assainissement et le suivi des plans d'actions
- Amener les autorités communales à bien gérer le budget de l'assainissement
- La commune doit prendre en compte l'étude d'impact environnemental dans le lotissement de son espace

- La Mairie doit contribuer à la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour l'appui aux GIE
- Renforcer le partenariat public -privé entre la voirie municipale et les ramasseurs d'ordures pour l'évacuation des déchets
- Mener des activités d'éducation environnementale pour un changement de comportement positif des populations en matière d'hygiène publique

Propositions techniques

- Créer et aménager des dépôts de transit pour rendre adéquate et efficace la gestion durable des ordures
- Les acteurs doivent persister et être créatifs face aux difficultés pour entreprendre des actions de valorisation des déchets
- Les GIE doivent initier les populations aux pratiques de tri des déchets à la source
- Augmenter le nombre des incinérateurs dans les structures sanitaires pour la gestion améliorée des déchets bio médicaux.
- Appuyer les GIE pour l'obtention d'équipements plus modernes en vue de rendre leurs services de ramassage d'ordures plus efficaces

4. L'implication citoyenne et les partenariats multi-acteurs

4.1 Constats et diagnostics concernant les partenariats multi-acteurs

Des acteurs de l'assainissement

Les problèmes d'hygiène et d'assainissement sont traités par différents acteurs qui appartiennent aux secteurs publics et privés. La collectivité est le premier responsable de l'assainissement, mais d'autres acteurs comme la Mairie du District, l'Etat, les GIE, les Bureaux d'études, les ONG, etc. interviennent dans la gestion des déchets. A ne pas oublier les habitants qui sont les premiers concernés en ce qui concerne le traitement primaire des déchets. Plusieurs initiatives et actions ont été entreprises : élaboration de plans pour la gestion des déchets solides et liquides, organisation des journées de salubrité, curage des caniveaux à l'approche de l'hivernage et la promotion des moustiquaires imprégnées qui ont amélioré le cadre de vie de la population. Les actions des différents acteurs ne sont cependant pas toujours coordonnées, et ont souvent un caractère ponctuel avec des effets limités.

Face à l'incapacité des autorités municipales à gérer les multiples problèmes autour de la gestion des ordures ménagères, des petites **entreprises privées** ont complètement pris en charge ce service sur autorisation de la Mairie.

Le District de Bamako a encouragé depuis 1991 l'organisation de jeunes diplômés en groupement d'intérêt économique, et l'implication de ces nouveaux acteurs pour la gestion des déchets a permis d'étendre le service à une grande partie de la population.

C'est ainsi qu'environ cinquante quatre acteurs rendent des services de pré collecte des ordures ménagères. La commune est précurseur avec son initiative de clarifier, dans un processus participatif, les rôles et les responsabilités des acteurs privés dans la précollecte par un contrat et un cahier de charges dont le respect est suivi par les services techniques (SACPN et DSUVA).

Vingt sept GIE disposent d'un contrat avec la Mairie de la commune VI. Un exemple est le GIE Sanya Magnambougou qui couvre un nombre de 2080 concessions dans le quartier de Magnambougou avec une production moyenne d'environ 48 kg de déchets par concession et par jour.³

La plupart des GIE ramassent les ordures de porte en porte trois fois par semaine et les acheminent au dépôt de transit. Les GIE de la commune VI ont créé environ 144 emplois. Par contre, il a été mentionné que la plupart des GIE est plus intéressée au profit qu'à un système de gestion durable de l'environnement.

³ République du Mali/ Banque Mondiale 2002 : Stratégie de gestion des déchets solides à Bamako.

Les GIE ont cependant des difficultés à fournir un service de qualité à toute la population de la commune pour les raisons suivantes :

- l'incapacité de la Mairie de pouvoir indiquer un dépôt de transit à chaque GIE pour déposer les déchets afin que la DSUVA les évacue.
- le manque d'entretien des équipements de ramassage des ordures par la plupart des GIE.
- la faible compétence des GIE à mieux gérer les entreprises de ramassage des ordures qui de surcroît manquent d'esprit d'innovation.
- le faible taux d'abonnement aux GIE et de surcroît le faible recouvrement des frais de ramassage d'ordures.

En plus des services de ramassage des ordures, certains GIE organisent des causeries-débats avec les ménages sur l'importance du conditionnement des déchets dans les poubelles. Ils ont intérêt à changer certaines pratiques au niveau des ménages concernant le conditionnement des déchets. Car par exemple la trop grande quantité de poussière dans les poubelles ne facilite pas le transport des déchets. Des concours de propreté organisés par les GIE, analysent les attitudes, modes de gestion des déchets et récompensent les ménages modèles (octroi de moustiquaires, de poubelles, etc.). Pour faciliter un meilleur conditionnement des déchets et inciter les ménages à s'abonner au service de ramassage des ordures, certains GIE organisent des opérations de vente de poubelles à crédit et des appuis à la réparation des anciennes poubelles. Toutefois, les GIE rencontrent d'énormes difficultés pour instaurer et maintenir le système de tri des ordures à la source par les ménages.

A cause du constat que l'assainissement n'est pas assuré par la seule disponibilité d'un service de ramassage d'ordures et à cause des difficultés de la Mairie de réaliser des infrastructures d'assainissement, la population a manifesté son engagement pour assainir la commune.

Les initiatives de certains GIE ont encouragé des femmes à s'organiser pour prendre à bras le corps la salubrité de leur environnement immédiat (l'Association des femmes de Faladiè SEMA). Les femmes sont souvent au devant des actions d'assainissement parce que des considérations culturelles et religieuses placent la femme au centre de la problématique des questions d'hygiène/assainissement. Cette perspective réduit souvent l'implication et la responsabilité des chefs de famille pour l'assainissement. Le défi est ainsi d'impliquer toute la population dans les activités d'assainissement. Divers **regroupements** (collectifs de femmes, de jeunes) sont impliqués dans la sensibilisation et la mobilisation des populations pour l'assainissement. Au niveau de chaque quartier sous l'impulsion des autorités communales, les populations se sont organisées en comités de salubrité regroupés au sein d'une coordination communale qui a été formalisée par les autorités municipales. Ces comités organisent depuis 2005 une journée mensuelle de salubrité (nettoyage des lieux

publics, curage des caniveaux, etc.). Les services techniques participent à ces journées de salubrité organisées par les comités de salubrité.

En plus des opérations de nettoyage, les comités de salubrité règlent les conflits nés de la cohabitation pour la gestion des déchets solides et liquides.

L'implication des chefs de quartiers dans ces comités de salubrité favorise la mobilisation des populations dans les opérations d'assainissement.

S'agissant de la gestion des déchets solides, **les populations**, nostalgiques des « bons vieux temps propres » s'investissent dans le balayage quotidien de la devanture de leurs portes et des lieux publics à travers les journées de salubrité qu'organisent mensuellement les comités de salubrité. En plus, les habitants sont les premiers concernés en ce qui concerne le tri des déchets à la source.

En ce qui concerne les déchets liquides, les populations reconnaissent que l'assainissement individuel des eaux usées est inapproprié, raison pour laquelle, les ménages ont été fortement impliqués dans le processus de réalisation des réseaux de mini égouts dans le cadre du projet de lutte contre le paludisme initié par le District de Bamako.

Il s'est avéré que l'implication des **organisations communautaires de base** peut suppléer le manque de moyens des administrations locales, nationales et régionales. Ainsi, des projets de dallage des rues, de réalisation de mini-égouts etc. ont été initiés par les organisations des populations. Néanmoins, ces regroupements sont parfois confrontés au manque de ressources pour la réalisation de ces initiatives novatrices. La contribution financière des ménages à la réalisation des ouvrages est souvent faible dû en partie à leur état de pauvreté.

Certains opérateurs privés contribuent à ces initiatives. Ainsi, l'opérateur de Spiros Diabeso Sanya a initié une station de traitement des boues de vidange. Cette station n'est cependant pas encore approvisionnée en boues de vidange à cause de nombreux problèmes par rapport au dispositif organisationnel.

Les maraîchers jouent un rôle important dans le recyclage des ordures biodégradables.

Quant aux **ONG et bureaux d'études**, elles interviennent dans les domaines de la réalisation des ouvrages d'assainissement, de la formation, de l'animation et de la sensibilisation.

Du partenariat multi-acteur

La commune VI est particulièrement avancée dans la mise en place de cadre de concertation entre tous les acteurs mentionnés ci-haut.

Tenant compte de la multiplicité et de l'engagement des acteurs dans les activités d'assainissement et dans le souci d'une meilleure coordination, la mairie de la commune VI en partenariat avec le cabinet d'études Keita

Kala Saba, a créé depuis 2000 le **Comité de gestion et de valorisation des déchets (COGEVAD)** rattaché au bureau communal.

Des idées novatrices concernant la valorisation des déchets introduites dans le cadre de la plateforme communale par le CEK Kala Saba (création de centre de transformation des déchets solides et liquides, installation de toilettes écologiques, etc.) ont constitué des facteurs de motivation pour les acteurs de l'assainissement. La gestion des centres de transformation des ordures ménagères s'inscrit aussi dans le partenariat public-privé, car un contrat a été signé entre le GIE Nieta et la Mairie pour assurer la gestion du centre de compostage à Missabougou.

Ces initiatives conduisent à la production de fertilisants agricole à moindre coût pour l'enrichissement de la qualité des terres cultivables notamment pour le maraîchage. Il a été constaté que l'animation par le COGEVAD a permis d'atténuer beaucoup les réticences liées à des considérations socio-culturelles autour de l'utilisation des fertilisants à partir des toilettes écologiques.

Ce cadre de concertation ouvert à tous les acteurs de l'assainissement a reçu l'accord de financement de plusieurs partenaires techniques et financiers. Ce qui lui a permis d'initier des actions novatrices dans divers domaines. Aussi, de la création du COGEVAD à nos jours, 9 dépôts anarchiques ont été supprimés dans la commune. Des acteurs ont affirmé également que le partenariat public privé a eu un effet positif dans le nettoyage des voies publiques.

Une initiative de **suivi-évaluation participatif de la décentralisation** menée dans la commune a également contribué à trouver des solutions aux questions d'assainissement. Le groupe de travail sur l'assainissement a mis un grand accent sur la réalisation d'activités plutôt qu'au suivi des activités de la commune.

Cependant, il a été constaté qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes ressources disponibles pour un engagement bénévole à long terme. En outre, les acteurs considèrent que le Conseil communal ne s'implique pas assez dans les activités d'assainissement du cadre de concertation COGEVAD.

Il existe également un **cadre de coordination entre les acteurs privés**. Depuis 1993, les GIE intervenant dans la commune VI se sont organisés en coordination (CISAPE) qui défend les intérêts de ces membres et organise des activités de renforcement des capacités à leur profit. Au niveau national, il existe la Coordination entre acteurs privés de l'eau et de l'assainissement (CAPEA). Un accord de collaboration lie la CAPEA et l'entreprise Diaka distribution pour la fourniture d'équipements et la formation des acteurs privés. Cependant, il est malheureux de signaler que les activités de la CAPEA reçoivent un faible appui de la Mairie.

Malheureusement, un des groupes d'acteurs le plus exposé aux risques de santé causés par les déchets, ne dispose pas de cadre organisé qui lui permette de défendre ses intérêts : les **recupérateurs** des déchets.

Au niveau du District de Bamako, la SNV dans le cadre de son programme d'appui au développement urbain, a incité les acteurs à mettre en place une plate forme de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie. Cette plateforme s'est constituée avec d'autres plate-formes dans la **Coalition de lutte contre la pauvreté en milieu urbain (CPMU)**. Les membres des plate-formes sont des organisations non gouvernementales, associations, services techniques. Cette coalition a contribué fortement au renforcement des capacités des acteurs à travers des échanges

d'expériences entre les acteurs, la capitalisation de cas de succès concernant l'assainissement et l'organisation de séances de formation.

4.2 Enjeux concernant les partenariats multi-acteurs

De l'analyse des paroles des acteurs se dégagent deux questions majeures :

- Quelles sont les mesures appropriées pour lever les contraintes /blocages qui entravent le changement positif de comportement ?
- Quelles stratégies faut-il développer pour valoriser les pratiques novatrices génératrices de revenus sachant que cela contribuera à l'amélioration des revenus?

Les autorités en charge des questions d'assainissement devraient concilier l'application des sanctions légales et réglementaires aux pratiques socio culturelles des populations.

Il faudrait également rompre le cercle vicieux entre le manque de ressources de la Mairie et les réticences de la population à investir dans l'assainissement. A ce titre, l'harmonisation dans la planification des interventions de la population et celles des autorités communales contribuera à lutter efficacement contre l'insalubrité et l'amélioration du cadre de vie.

Les chefs de famille doivent prendre conscience que l'assainissement n'est pas une activité exclusive aux femmes et que la gestion des ordures est partie intégrante de leurs responsabilités au sein de la famille (acquisition de poubelles, paiement des frais ramassage des ordures, etc.). Par ailleurs, les initiatives locales doivent aller dans le sens de la mobilisation du voisinage et l'adoption de mesures visant à pérenniser les bonnes pratiques relatives au conditionnement des déchets domestiques.

Dans le cadre de la valorisation des déchets organiques, il est question de :

- promouvoir des programmes de développement basés sur la durabilité, la responsabilité et l'équité visant à instaurer une synergie d'action entre la gestion des déchets et l'amélioration de la production agricole.
- Faire du traitement des boues de vidange un véritable moyen de lutte contre les maladies diarrhéiques et microbiennes
- Assurer une meilleure maîtrise de la collecte primaire des ordures ménagères par les groupements d'intérêt économique
- Trouver des solutions alternatives et durables aux problèmes d'assainissement des déchets

L'adéquation entre les besoins d'habitation et la disponibilité d'espace pour les dépôts de transit permettrait également une meilleure gestion des déchets.

4.3 Propositions concernant les partenariats multi-acteurs

Propositions de gouvernance

Soucieux de l'état d'insalubrité de leur cadre de vie, au regard des constats et des multiples enjeux, les acteurs ont proposé des pistes de solutions devant améliorer la gestion des déchets solides et liquides en commune VI du District de Bamako. Il s'agit entre autres de :

- Renforcer le partenariat public-privé entre la voirie et les ramasseurs d'ordures
- Utiliser la plate forme COGEVAD pour renforcer la communication entre les GIE et services techniques. Il est recommandé de créer des plates formes du genre COGEVAD dans les communes du district de Bamako
- Mettre à disposition des intervenants de la filière de valorisation des déchets, des dépôts de transit adéquats et accessibles
- Mener des activités d'éducation environnementale pour un changement de comportement positif des populations en matière d'hygiène publique
- Informer l'opinion publique sur les questions d'assainissement pour influencer les pouvoirs de décision
- Intégrer le substrat culturel et religieux dans le mode de délivrance des services de l'assainissement.
- Etendre l'organisation des concours de salubrité et passer d'un concours entre différentes rues du quartier à des concours entre zones de précollecte
- Responsabiliser effectivement les populations pour la gestion des espaces
- Amener les GIE et les organisations de la société civile à jouer correctement leurs rôles dans la gestion des déchets solides et liquides
- Mener une forte sensibilisation de la population sur la gestion des eaux usées
- Inciter les comités de salubrité à s'investir activement dans la recherche de matériels appropriés pour le succès des journées de salubrité.
- Associer et motiver les chefs de quartiers pour faciliter le recouvrement de la part des bénéficiaires pour des infrastructures d'assainissement
- Mettre en place une coordination des plates-formes communales au niveau district de Bamako

Afin de favoriser le développement des capacités des organisations de base partageant la même vision de développement en matière d'assainissement, il faudrait par ailleurs :

- Renforcer les capacités techniques et financières de la commune pour l'aménagement des sites prévus pour les espaces verts
- Renforcer la coopération décentralisée au niveau communal
- Organiser des formations techniques et des appui-conseils pour les acteurs privés de l'assainissement (en gestion d'entreprise etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs services
- Appuyer les GIE pour l'obtention d'équipements plus modernes en vue de rendre leurs services de ramassage d'ordures plus efficaces
- Former les récupérateurs sur les notions d'hygiène et les risques liés à leur métier
- Informer, former les populations et les acteurs intervenant dans la gestion des déchets bio-médicaux sur les risques d'infections sanitaires

Propositions techniques

- Intensifier la promotion des poubelles adaptées pour la collecte des ordures
- Le tri à la source doit être encouragé pour améliorer la qualité des déchets destinés au centre de transformation dans le quartier de Missabougou
- Récompenser les ménages méritants avec des moustiquaires et des poubelles
- Promouvoir les toilettes écologiques pour valoriser les excréta et les urines et intensifier les actions de sensibilisation pour l'utilisation des sous produits (fertilisants agricoles) à travers des maraîchers pilotes
- Réaliser des mini-égouts et des rues pavées dans plusieurs quartiers de la commune
- Répliquer les cas de bonnes pratiques dans l'assainissement

5. Les ressources financières

Les services de base ne se délivrent malheureusement pas sans coûts, ce qui interpelle tous les acteurs concernés par la délivrance des services de base à s'occuper de la question des ressources financières nécessaires pour la disponibilité de ces services. Le manque de moyens se fait, à en croire les témoignages des acteurs de l'assainissement en Commune VI, particulièrement sentir dans le domaine de l'assainissement qui demande des investissements importants comme la construction de caniveaux, collecteurs, stations d'épuration, dépôts de transit etc. Néanmoins, les fiches d'expériences indiquent aussi certaines pistes pour une mobilisation accrue des ressources nécessaires.

5.1 Constats concernant les ressources financières

Concernant le ramassage des ordures ménagères, le principe du **paiement du service par les producteurs des déchets**, donc les ménages, est largement accepté. Les ménages conditionnent leurs déchets et paient les frais de ramassage des ordures aux GIE d'assainissement qui sont seuls responsables du recouvrement des frais de prestation. Ces tarifs peuvent se situer selon le cahier de charges entre les GIE et la mairie entre 750F et 3000F. Les GIE de la commune réalisent ainsi des recettes qui leur ont permis de créer 144 emplois.

Cependant, un problème soulevé fréquemment est le faible taux de recouvrement des frais de ramassage d'ordures. Ceci résulte en des faibles capacités financières et matérielles des GIE (équipements vétustes etc.) qui entravent une délivrance correcte de leurs services de ramassage d'ordures. Un autre désavantage a été remarqué par les acteurs de la commune : Les frais de ramassage d'ordures ne sont pas basés sur un calcul rationnel et équitable des coûts de l'activité. Ceci rend la rentabilité et l'efficacité difficile. Une amélioration peut être espérée par la mise en place d'un système comptable pour améliorer leur gestion financière par les GIE à la suite des formations en gestion d'entreprise à l'endroit des GIE. Le GIE Magnambougou Sanya a également fait l'expérience que l'organisation de concours de propreté dans leur zone de collecte ont contribué à l'augmentation du taux de recouvrement des frais de prestation et à fidéliser la clientèle.

Des sources de revenus pour des acteurs privés (formels ou informels) se trouvent également dans la **valorisation des déchets**, actuellement exploitées par les récupérateurs des déchets plastiques et métalliques ainsi que par les producteurs de terreau organique. Il existe également deux centres de compostage dans la commune appuyés par la Mairie et le COGEVAD. La valorisation est aussi prévue pour les résidus de la station de traitement de boues de vidange de Satinèbougou à travers la réutilisation des effluents et le co-compostage des excréta stabilisés.

La capitalisation des expériences de valorisation des déchets en Commune VI a démontré cependant que les centres de compostage ont une faible rentabilité. Le coût de la production du compost est élevé par rapport à la volonté et la capacité des maraîchers de payer pour un fertilisant organique. Cette volonté insuffisante découle entre autre de la méconnaissance de la valeur du compost par les maraîchers.

Pour le financement du fonctionnement de la station de traitement des boues de vidange à Satinébougou, les stratégies d'auto-financement sont limités par le fait que le coût de la vidange des boues est déjà très élevé pour les ménages (15 000 FCFA par voyage). L'évacuation des boues de vidange dans la station augmenterait encore ces coûts, car la station de traitement des boues de vidange est éloignée de la ville, et les vidangeurs sont dérangés par les tracasseries policières sur leur chemin vers la station.

Le coût de production du compost qui devra contribuer à auto-financer la station est estimé à 5000F/m³.

En dehors du ramassage d'ordures, des groupes de volontaires initient des activités d'assainissement face à l'incapacité de la commune à satisfaire les besoins de la population. Ainsi, des personnes se sont organisées pour faire le pavage de leur rue ou réaliser d'autres aménagements. Les femmes d'une association de Faladiè cotisent par exemple mensuellement pour les activités d'assainissement.

Cette **implication des organisations** communautaires de base peut suppléer le manque de moyens des administrations nationales, régionales et locales. Dans le cas du réseau mini-égout à Sogoniko, la contribution des ménages s'élevait à 37.500 FCFA. Il est à noter cependant que le taux de remboursement de cette quote-part est très faible.

Une part importante dans le financement des activités d'assainissement concerne la **gestion financière par le Conseil et le bureau communal** de la Commune VI. Parmi les obstacles pour un financement efficace des action d'assainissement, on peut noter que:

Certaines activités du Plan de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) de la commune VI ne sont pas spécifiées et budgétisées. Le plan opérationnel des actions d'hygiène et d'assainissement qui détaille davantage le PDESC n'est pas traduit dans une planification annuelle par le conseil communal pouvant servir de base pour un budget détaillé d'assainissement, ce qui empêche une mise en œuvre et un suivi cohérent des plans de développement de la commune.

Une autre critique formulée est que la gestion financière communale manque de transparence. En outre, les acteurs estiment que la commune n'utilise pas bien les ressources financières disponibles pour effectuer les services de l'assainissement.

A Bamako, le partage des compétences entre la Mairie du District de Bamako tend à aggraver les problèmes d'un financement durable de la filière de gestion des déchets solides. Car la taxe de voirie est perçue par la Mairie du District qui a en charge la collecte secondaire des déchets à

partir des dépôts de transit, à travers la Direction des Services Urbains de voirie et d'Assainissement.

L'insuffisance des moyens matériels et financiers de la DSUVA ne favorise pas une bonne évacuation des déchets à partir des dépôts de transit. Ce problème est soulevé par un grand nombre d'acteurs au niveau communal comme une véritable impasse pour une stratégie efficace de gestion des déchets par la Mairie.

Cependant, il y a aussi des exemples positifs dans la collaboration entre les différents niveaux de gouvernance. Ainsi, la Mairie du District a mobilisé un financement de 261.000.000 FCFA pour le projet mini-égout et le pavage des rues dans le quartier de Sogoniko. La Mairie du District finance aussi le balayage des voies, ce qui a contribué à la création d'emplois.

Les problèmes de financement sont renforcés par le fait que le **transfert des ressources financières de l'Etat vers les communes est insuffisant** par rapport au transfert de compétences dans le domaine de l'assainissement. La construction de caniveaux et collecteurs, l'aménagement de dépôts de transit et d'une décharge finale dépassent largement les budgets communaux qui ne comprennent souvent guère plus les fonds nécessaires pour le fonctionnement de la collectivité. L'Etat intervient en partie dans ces domaines, mais il est incapable de répondre aux besoins d'assainissement des populations.

Ce manque de transfert de compétences se montre également dans le fait que l'Etat garde souvent un rôle d'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les acteurs locaux, ce qui rend les conditions d'accès de la commune difficiles.

Les acteurs locaux dépendent fortement des partenaires financiers externes pour la réalisation des activités d'assainissement au sein de la commune. Il a été relevé comme une force que des **partenaires financiers disponibles** à subventionner des activités et infrastructures d'assainissement de la commune existent. Ces partenaires contribuent ainsi aux progrès de l'assainissement au sein de la commune. Un atout pour la mobilisation de ces ressources était l'existence du comité de gestion et de valorisation des déchets (COGEVAD) qui a reçu l'accord de financement de plusieurs partenaires. Ce partenariat entre les partenaires techniques et financiers et les communautés met un accent sur la valorisation des ordures ménagères.

Cependant, le système de subventions pour réaliser les infrastructures et équipements d'assainissement a montré ses limites, car il ne s'inscrit pas dans une logique de durabilité.

5.2 Enjeux concernant les ressources financières

L'enjeu global identifié à partir de ces forces et faiblesses est celui-ci : Comment mettre en place un système de financement durable des services d'assainissement dans la commune ? Les acteurs ont identifié les points suivants comme aspects clés de cet enjeu :

- Suscitation d'une synergie entre la gestion des déchets et l'amélioration de la production agricole
- Une meilleure organisation de la filière de récupération des déchets créerait des richesses
- L'implication des structures de la micro finance dans le financement des activités d'assainissement et le recouvrement des crédits
- L'appui technique et financier de la mairie aux GIE intervenant dans le secteur de l'assainissement
- La perception des taxes de voirie par la Mairie du District pourrait assurer une meilleure évacuation des déchets
- La recherche de financements appropriés pour la gestion de la station de traitement des boues de vidange de Satinèbougou
- La mobilisation des ressources de fonctionnement pour les comités de salubrité

5.3 Propositions concernant les ressources financières

Propositions de Gouvernance

Une proposition formulée fréquemment est de renforcer les initiatives d'auto-financement et **d'impliquer les structures de la micro finance** dans le financement pour faciliter les investissements et pour assurer un recouvrement efficace des crédits aux GIE et aux ménages.

Des pistes soulignées par un grand nombre d'acteurs de la commune pour un **financement durable de la précollecte des ordures ménagères** sont les suivantes :

- Identifier et formuler des projets d'équipement pour les acteurs privés de l'assainissement et faciliter l'accès des GIE aux crédits pour améliorer la qualité de leurs services
- Doter les GIE en équipements motorisés pour une prestation de qualité. La Mairie devrait contribuer à mobiliser des partenaires financiers pour l'appui aux GIE
- Faciliter l'accès des GIE au crédit pour améliorer la qualité de leurs services
- Former des GIE d'assainissement en entrepreneuriat
- Sensibiliser la population à s'abonner aux GIE et à respecter le paiement des frais de ramassage des ordures
- Associer et motiver les chefs de quartiers pour faciliter le recouvrement de la taxe de ramassage des ordures auprès des populations.

Concernant la **mobilisation des ressources propres des collectivités**, plusieurs mesures s'imposent selon les acteurs locaux :

- La perception effective des taxes de voirie par la Mairie du District pour assurer une meilleure évacuation des déchets.
- La mobilisation par la Mairie Commune VI des ressources allouées à l'assainissement
- La gestion efficiente du budget de l'assainissement par les autorités communales.

Pour assurer une **mobilisation de ressources pour les comités de salubrité**, il est recommandé que les comités de salubrité initient des activités génératrices de revenus et qu'ils organisent des quêtes pour assurer leur autonomie financière.

En outre, les acteurs locaux interpellent les **partenaires techniques et financiers** à appuyer les ONG et associations intervenant dans le secteur de l'assainissement.

Propositions techniques

Un autre enjeu souligné dans les fiches d'expériences est la **création d'emplois et de revenus par la valorisation des ordures ménagères**. Pour ceci, la recommandation la plus fréquemment formulée est de mettre en place une stratégie de marketing performante pour la promotion du compost.

Un principe similaire de financement s'applique pour la recherche de **sources de financement durables pour la gestion de la station de traitement des boues de vidange** de Satinèboucou. Les propositions sont :

- Les vidangeurs devront payer des frais pour utiliser la station de boues de vidange
- La commercialisation du compost produit dans la station
- La location des périmètres maraîchers aux exploitants de Satinèboucou
- L'exploitation des arbres plantés autour de la station.

6. Conclusion

Les trois domaines du dispositif institutionnel, des partenariats multi-acteurs et des ressources financières sont directement liés aux 6 principes de bonne gouvernance déterminés dans le cadre du forum de Yaoundé, et il convient ici de résumer les résultats de l'étude pour évaluer brièvement le respect de chacun des principes de la gouvernance légitime :

Enracinement

L'enracinement dans les habitudes et les pratiques de la population et l'adaptation financière, technique et organisationnelle concerne tous les trois domaines analysés dans ce document. Au niveau institutionnel, on peut plutôt constater une faiblesse concernant l'enracinement, car les difficultés d'application des textes de l'assainissement témoignent du fait que la population ne s'est pas appropriée la réglementation en vigueur concernant ce domaine. Par contre, la vision globale de la municipalité de renforcer la réutilisation des déchets organiques (solides et liquides) dans l'agriculture correspond bien aux pratiques courantes de la population.

Une avancée peut être constatée par rapport à l'implication des populations dans la gestion communale de l'assainissement à travers des organisations communautaires qui répondent au mode d'organisation traditionnel au niveau quartier.

Par rapport à l'enracinement des systèmes de financement dans les conditions et les habitudes de la population, il est difficile de tirer une conclusion claire, car les systèmes d'auto-financement des infrastructures d'assainissement dépassent souvent les capacités financières de la population, mais le système de subventions dépend de ressources financières externes est n'est donc pas viable à long terme pour la population de la commune.

Coopération et partenariat

Ce principe est entièrement reflété dans le domaine de l'implication citoyenne et partenariats multi-acteurs. La Commune VI a mis un accent particulier sur le renforcement des liens de partenariat entre les différents acteurs de l'assainissement et peut servir d'exemple dans ce domaine en intégrant de manière systématique le secteur privé, en créant des instances de représentation de la population et des cadres de concertation entre ces acteurs et l'autorité communale. Ces cadres sont devenus le moteur pour la réalisation des activités et infrastructures d'assainissement dans la commune. Les acteurs recommandent de répliquer la création de telles espaces dans les autres communes du district de Bamako.

Inclusivité

Ce principe a été peu évoqué dans les fiches d'expérience, ce qui démontre une certaine faiblesse de la gestion communale de l'assainissement dans ce domaine. Il ressort que l'implication citoyenne et du secteur privé aurait augmenté l'inclusivité de la délivrance des services d'assainissement de la commune. De l'autre côté, les groupes les plus vulnérables intervenant dans l'assainissement, les récupérateurs, ne sont pas organisés et ne participent ainsi pas aux décisions politiques. Concernant le dispositif institutionnel, il est mis en relief que l'insuffisance de viabilisation dans les quartiers périphériques, de dépôts de transit et des espaces verts désavantage surtout les populations défavorisées, ainsi que la vétusté du matériel des GIE de ramassage d'ordures.

Ingénierie institutionnelle

Ce principe se retrouve avant tout dans les descriptions du dispositif institutionnel et des ressources financières pour l'assainissement. Des faiblesses sont constatées dans la problématique répartition des tâches entre les municipalités et la Mairie du District et le non-respect des plans d'aménagement concernant les dépôts de transit et les espaces verts. Une autre faiblesse majeure dans le respect de ce principe est l'insuffisance des ressources financières que l'Etat et la commune mettent à disposition pour l'assainissement ainsi qu'une gestion peu transparente des ressources disponibles.

Agrégation

Avec l'élaboration de la vision de valorisation des déchets développée dans le cadre des partenariats multi-acteurs et l'élaboration des plans quinquennaux d'assainissement, la commune démontre des avancées concernant le principe de l'agrégation qui stipule l'élaboration de stratégies à long terme et prise en compte de la complexité. Cependant, on remarque des faiblesses dans l'appropriation de ces stratégies par les élus municipaux et des faiblesses dans le suivi de leur mise en œuvre.

Développement du capital humain

La mise en place de cadres de concertation et réseaux a grandement contribué au développement du capital humain concernant l'assainissement, mais il reste à remarquer de nombreuses insuffisances dans les capacités de gestion des acteurs, par exemple des GIE, dans les moyens de travail mis à la disposition des services techniques et dans la compréhension des populations des conséquences néfastes d'un assainissement insuffisant.